



République Française  
Collectivité Territoriale de Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU MERCREDI 04 MARS 2020 – SECONDE CONVOCATION**

**Présidence : Alfred MONTHIEUX**  
**Date de convocation : 28 Février 2020 – Seconde convocation**  
**Nombre de conseillers en exercice : 16**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 04**  
**Nombre de procuration : 00**

**Extrait n° BC-03-2020/026**

**Date de Publication :**

**Objet – Validation des décisions du comité de pré sélection de la stratégie ITI urbain de CAP Nord Martinique du 18 octobre 2019.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Alfred MONTHIEUX, Germain DUTON.  
**Arrivés en cours de séance :** Gilbert COUTURIER, Christian VERNEUIL.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Bruno Nestor AZEROT, Thierry MARECHAL, Lucien SALIBER, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Frédéric BUVAL. Joachim BOUQUETY, Félix ISMAIN, Norbert MONSTIN, Belfort BIROTA, Marie-Thérèse CASIMIRIUS.  
**Parti en cours de séance :** Joseph PERASTE.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°BC-07-2017/098-1, du 21 Juillet 2017 approuvant la démarche de mise en œuvre du programme ITI, Investissement Territorial Intégré urbain, sur le territoire.

**Considérant** que cet outil mobilise les fonds européens FEDER et FSE et consiste à porter des réponses aux problématiques urbaines constatées dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

**Considérant** que pour le territoire CAP Nord, 2 villes sont concernées à savoir Le Robert et Sainte-Marie pour les quartiers suivants :

- Le Robert : Cité Lacroix, Trou Terre, Pointe Lynch
- Sainte Marie : Cité Etoile, l'Union (Tombolo City)

**Considérant** que l'enveloppe allouée à CAP Nord est de 8 500 000 €, gérée par la CTM qui est gestionnaire des fonds.

**Considérant** que selon le processus décisionnel mis en place, le choix des projets et les décisions de financement sont effectués par un Comité de présélection composé de 5 personnes :

- Un élu référent de CAP Nord : M. Raphaël VAUGIRARD
- Un élu référent de la Ville du Robert (hors CAP Nord) : M. Robert DULYMBOIS
- Un élu référent de la Ville de Sainte Marie (hors CAP Nord) : Mme Jocelyne BAZABAS
- Un représentant du Sous-préfet à la cohésion sociale : Mme Gertrude AUGUSTE-CHARLERY
- Un représentant de l'Autorité de gestion CTM : M Bruno MENIL

**Considérant** la validation par le Comité de présélection le 18 octobre 2019 de quatre projets représentant 19% de l'enveloppe de 8,5M €, à savoir :

- Modernisation du stade de Cité Lacroix en vue d'améliorer l'inclusion sociale dans les QPV du Robert, pour un montant total de 3 566 480 € HT, dont intervention de l'Europe (ITI) de 1 961 564 € ; dossier déposé le 04/12/2018 ;
- Sentier de valorisation de la biodiversité de Sainte Marie pour un coût total de 797 761€ HT, dont intervention de l'Europe (ITI) de 398 880,50€, dossier déposé le 03/10/2018 ;
- Modernisation et réhabilitation du Palladium de Sainte Marie, équipement sportif et culturel, pour un coût total de 612 500 €, dont intervention de l'Europe (ITI) de 367 500€, dossier déposé le 03/10/2018 ;
- Modernisation du Complexe sportif Coralie Balmy à Sainte Marie, pour un coût total de 790 000€ dont intervention de l'Europe (ITI) de 395 000 € ; dossier déposé le 04/12/2018.

**Considérant** l'avis favorable des membres de la commission Finances réunis le 18 Février 2020,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité**

## DECIDE

### Article 1 :

**D'approuver** les dossiers validés par le Comité de présélection ITI à savoir :

- Modernisation du stade de Cité Lacroix en vue d'améliorer l'inclusion sociale dans les QPV du Robert, pour un montant total de 3 566 480€ HT, dont intervention de l'Europe (ITI) de 1 961 564€ ; dossier déposé le 04/12/2018 ;
- Sentier de valorisation de la biodiversité de Sainte Marie pour un coût total de 797 761€ HT, dont intervention de l'Europe (ITI) de 398 880,50€, dossier déposé le 03/10/2018 ;
- Modernisation et réhabilitation du Palladium de Sainte Marie, équipement sportif et culturel, pour un coût total de 612 500€, dont intervention de l'Europe (ITI) de 367 500€, dossier déposé le 03/10/2018 ;
- Modernisation du Complexe sportif Coralie Balmy à Sainte Marie, pour un coût total de 790 000€ dont intervention de l'Europe (ITI) de 395 000€ ; dossier déposé le 04/12/2018.

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 04

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

ADOPTE

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le

08 AVR. 2020

Le Président

Alfred MONTHIEUX

